



Burtigny, le 24 novembre 2020

Municipalité de Burtigny

PREAVIS MUNICIPAL No 08/2020

Augmentation de la rétribution des membres de la Municipalité et des membres du Bureau du Conseil général pour la législature 2021-2026.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Œuvrer au sein d'une Municipalité, d'un Bureau de Conseil général et de Commissions permanentes ou ad'hoc demande du temps et de l'investissement dans les sujets à traiter, quand bien même ce travail est basé sur le principe de milice.

Pour les membres de la Municipalité, le temps consacré au simple fonctionnement d'une commune représente entre 10% et 25% d'un taux d'activité salariée. Ce pourcentage augmente lorsque des projets ponctuels et extrabudgétaires, liés au développement de la commune, sont mis en place. S'acquitter des tâches municipales demande de l'investissement en formation, en recherche d'informations, en communication et en gestion de dossiers qui sont parfois complexes.

Depuis plusieurs années, nous avons constaté que notre commune peine à trouver des candidats, tant au niveau de l'exécutif que du législatif, qui s'engagent pour la chose publique en dehors de leurs activités professionnelles.

Afin d'être un peu plus attractif et espérer susciter ainsi des vocations au sein de la population, la Municipalité propose au Conseil général d'augmenter, dès le 1^{er} juillet 2021, les rétributions suivantes :

1. Rémunération de la Municipalité

Mandat politique (indemnités fixes annuelles)

- Lecture du courrier avant les séances de municipalité
- Séances ordinaires de la municipalité
- Séances de commissions avant les Conseils
- Séance du Conseil général
- Séance des Syndics du district

Syndic, proposition	CHF 10'000.-
<i>Syndic, ancien tarif</i>	<i>CHF 9'500.-</i>

Municipaux, proposition	CHF 8'000.-
<i>Municipaux, ancien tarif</i>	<i>CHF 7'500.-</i>

Mandat de gestion (vacations à l'heure de la Municipalité)

- Étude, gestion et contrôle des dossiers des dicastères concernés
- Élaboration des préavis, du rapport de gestion, des annexes aux budgets et aux comptes
- Préparation des séances de Municipalité
- Suivi des dossiers
- Gestion liée aux collaborateurs salariés
- Délégation auprès des certaines instances intercommunales
- Représentations officielles
- Formations ponctuelles

Tarif - vacations, proposition	CHF 40.-/heure
<i>Ancien tarif</i>	<i>CHF 30.-/heure</i>

A titre comparatif, dans les communes du district de Nyon, de même taille que Burtigny, les mandats politiques (tarifs fixes) varient entre CHF 9'000.- et 11'000.- pour les syndics et entre CHF 6'000.- et 9'000.- pour les municipaux.

Pour les mandats de gestion (tarifs de l'heure), ceux-ci se situent entre CHF 40.- et 50.-/ heure.

2. Rémunération du Conseil général

D'entente avec le Bureau du Conseil général, la Municipalité vous propose la rémunération suivante pour les membres suivants :

Président , indemnité par séance <i>Pas de changement par rapport à l'ancien tarif</i>	CHF 200.-
Secrétaire , indemnité par séance, proposition <i>Ancien tarif, CHF 200.-</i>	CHF 300.-
Membres du Bureau , votations et élections, proposition <i>Ancien tarif, CHF 35.-/heure</i>	CHF 40.-/heure
Commissions Indemnités par séance avec la Municipalité, proposition <i>Ancien tarif 0.-/ pers.</i>	CHF 40.-/pers.
Indemnité par séance de délibération, proposition <i>Ancien tarif forfaitaire de 50.-/pers.</i> <i>(comprenant séance avec la Municipalité, séance de délibération et rédaction des rapports)</i>	CHF 40.-/pers.
Indemnité pour le rédacteur du rapport, proposition <i>Ancien tarif 0.-/pers.</i>	CHF 40.-/rapport

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

vu le préavis municipal 09/2020;
ouï le rapport de la commission des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'accepter ce préavis tel que présenté et d'approuver l'augmentation de la rétribution des membres de la Municipalité et des membres du Bureau du Conseil Général pour la législature 2021-2026.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Isabelle Despland

Membre de la Municipalité répondant pour ce dossier : Mme Valérie Jeanrenaud

